

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet de bioraffinerie FUTERRO de production de plastique biosourcé à St jean de Folleville (76)

Date de la concertation :
Du 8 novembre 2023 au 07 novembre 2024

Christophe BACHOLLE
Garant désigné par la CNDP

Le 02 décembre 2024



Sommaire

Préambule.....	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP.....	3
La mission du garant.....	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public ou de la concertation préalable.....	8
Actualités liées au projet et évolution.....	9
Approvisionnement en sucre de blé : accord avec Tereos.....	9
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?.....	9
Une réunion publique sur les impacts cumulés de l'ensemble des projets industriels en cours sur Port Jérôme en octobre 2023.....	9
Une réunion publique présentant l'avancement du projet en Juin 2024.....	10
Publication de fiches thématiques.....	10
Avis du garant sur le déroulement de la concertation.....	12
Les arguments exprimés.....	12
La suite de la concertation continue et préconisations du garant.....	14
Liste des annexes.....	15

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet de bioraffinerie de production et de recyclage de plastique biosourcé, menée du 23 mai 2023 au 7 juillet 2023, FUTERRO a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Christophe BACHOLLE, garant de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n° 1 du garant couvrant la période de 8 novembre 2023 au 7 novembre 2024. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations du garant pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- Le 13 janvier 2023 : La CNDP est saisie par la société FUTERRO
- Du 23 mai au 7 juillet 2023 : concertation préalable menée Bruno BOUSSION et Christophe BACHOLLE
- Le 7 août 2023 : Publication du bilan des garants
- Octobre 2023 : Publication de la décision du porteur de projet
- Le 8 novembre 2023 : début de la concertation post concertation préalable, sous l'égide de Christophe BACHOLLE
- 02 décembre 2023 : Publication du présent rapport intermédiaire n°1

La mission du garant

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) et dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure que :

les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;

les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;

les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Le garant reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

Le projet est porté par la société :

FUTERRO France SAS

5 place Leon Meyer

76600 Le Havre

qui a été créée en avril 2023 pour développer ce projet.

Futerro est une filiale de la société belge :

GALACTIC S.A

Place d'escanaffles 23, 7760 Celles

Belgique

spécialisée dans la production d'acide lactique

Les deux sociétés sont présidées par M. VAN GANSBERGHE Frederic

Objectifs du projet selon le MO :

Produire 75 000 tonnes de PLA, plastique biosourcé fabriqué à partir de sucre de blé français, à destination du marché européen, en ayant l'empreinte carbone la plus faible de tous les types de production de polymère. Ce serait la première usine de production de plastique biosourcé en Europe. Futerro exploite une usine similaire en Chine aujourd'hui.

Ce projet a également pour objectif de mettre en place une unité de recyclage de PLA d'une capacité de 5000 tonnes par an au moyen d'un procédé breveté par Futerro appelé « Loopla »

Contexte du projet

Futerro via sa société mère Galactic SA a acquis un savoir-faire dans la production de plastique biosourcé. Depuis 2007, une première unité pilote est implantée en Belgique avec une capacité de production annuelle de 1500 tonnes de PLA.

En 2021, Futerro a développé en Chine une première unité de production d'acide lactique (100 000T/an) et de PLA (30 000 T/an). En 2022, ces capacités ont été portées à 200 000 tonnes d'acide lactique et à 100 000 tonnes de PLA.

En s'installant à Port-Jérôme, Futerro a pour objectif les marchés français et européen.

Après avoir prospecté différents sites en Europe, le choix du site de Port Jérôme a été motivé

par :

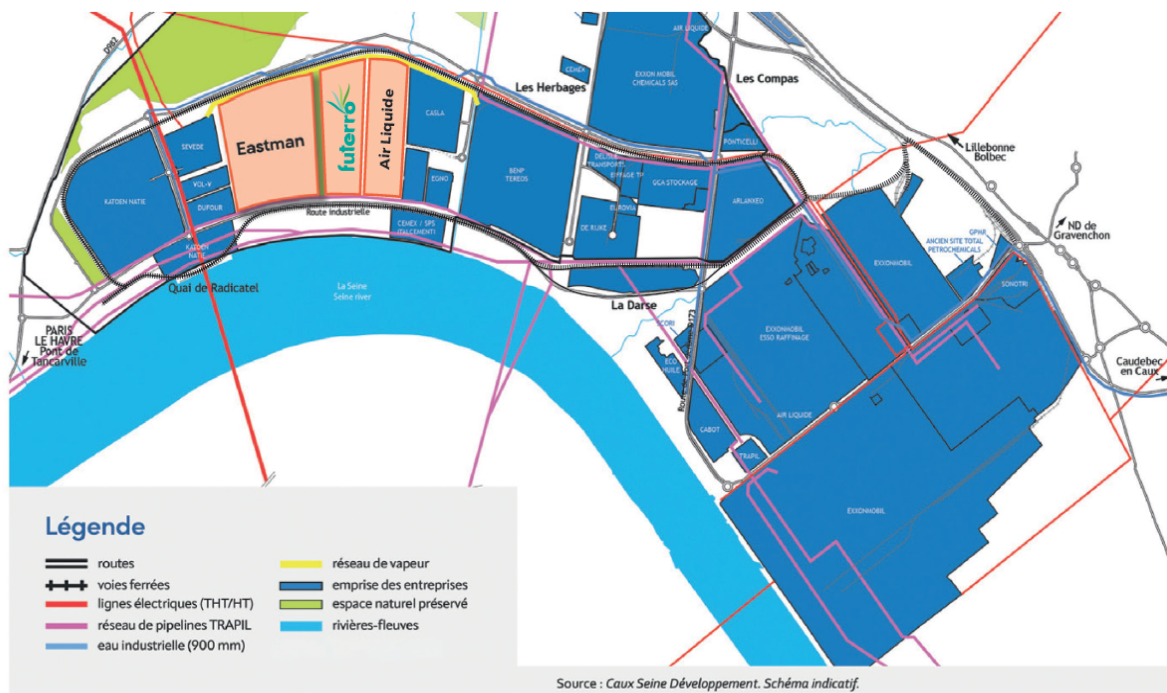
- La disponibilité d'un terrain de taille suffisante
- La proximité de producteurs des matières premières dont le sucre de blé
- La multimodalité du site : fluvial, ferroviaire, routier
- Le bassin de compétences techniques avec un environnement industriel lié aux secteurs de la chimie et de la biologie

Localisation :

Le projet est situé sur la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo (50 communes, 80 000 habitants) en bordure de Seine entre le Havre et Rouen, à proximité du pont de Tancarville ce qui offre des facilités de communication.



La zone d'activités de Port Jérôme sur Seine (15 000 emplois) porte un ensemble d'entreprise lié à l'industrie pétrolière avec la présence de la raffinerie d'Exxon-Mobil et plus généralement à la chimie, ce depuis plusieurs dizaines d'années.



Implantation de FUTERRO au sein de la ZIP de Port-Jérôme II.

Cette zone a été créée sur d'anciens marais drainés pour permettre l'installation de grandes cultures. Il s'agit donc d'un secteur sensible au risque d'inondation, soit par débordement de cours d'eau, soit par remontée de nappe.

De plus, si la digue existante a permis de ne plus considérer cette zone comme une zone d'expansion de crue, les dernières données issues des travaux du GIEC et leurs modélisations par le GIP Seine Aval mettent en évidence à l'échelle de 30 ans un risque de submersion marine par 1.60m d'eau par rapport à la côte NGF actuelle du terrain. Cette submersion peut être qualifiée de marine puisqu'à ce niveau de son cours, la Seine est directement sous l'influence des marées. A titre de comparaison, la parcelle du projet Air Liquide, voisine de la parcelle envisagée par Futerro, a été rehaussée d'environ 2 m par du sable coquiller extrait en baie de Seine.

La desserte de la zone est assurée par l'A131 (Pont de Tancarville) qui rejoint l'A13 au Sud et l'A29 au nord, une voie ferrée et la voie fluviale accessible aux cargos de 30 à 40 kT.

Futerro va s'implanter sur les parcelles comprises entre celles sur lesquelles Air Liquide (anciennement H2V) construit une usine de production d'hydrogène, et les parcelles sur lesquelles la société Eastman porte un projet d'usine de recyclage moléculaire des plastiques.

Pour Caux Seine Agglo, ce projet industriel vient en complément des projets d'Air Liquide et d'Eastman, s'inscrivant ainsi dans l'évolution d'une zone industrielle dédiée à la pétrochimie vers une zone orientée vers la chimie verte.

Caux Seine Agglo facilite ces implantations sur une zone humide (anciens marais des boucles de la Seine) en mettant à disposition des industriels des surfaces réservées destinées à compenser les pertes de biodiversité.

Caractéristiques principales :

La bioraffinerie comptera 3 unités distinctes et complémentaires :

- Une unité de fermentation (12 000 m²): transformation du sucre de blé (glucose) en acide lactique
- Une unité de polymérisation (7600 m²) : transformation de l'acide lactique en PLA
- Une unité de recyclage moléculaire du PLA (1000 m²) : recyclage de produits usagés en PLA pour recréer du PLA vierge.

Selon les fluctuations de la demande en PLA, Futerro pourra s'adapter en commercialisant une partie de la production en acide lactique.

Des installations complémentaires sont prévues :

- Station d'épuration (11700 m²)
- Chaudière gaz (5000 m²) (gaz naturel et biogaz)
- Stockage matières premières (sucre, chaux, soude caustique, acide chlorhydrique, acide sulfurique) et produits finis et sous-produits (PLA, gypse, biomasse) (8 000m²)
- Stockage des boues de STEP
- Administratif et parking (47 000m²)

Coût :

500 Millions d'Euros

Le coût indiqué par Futerro est un coût global sans qu'il soit précisé une répartition par poste. Une partie des coûts de l'installation (apportement sur la Seine, rehaussement du terrain...) n'est pas intégrée dans ce montant.

Calendrier :

Le calendrier du projet a été mis à jour en le décalant d'un an:

L'enquête publique est donc prévue début 2026 en vue de l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale au premier semestre 2026. Le chantier de construction devrait donc se dérouler de mi 2026 à début 2028, période estimée de la mise en production stable de la bioraffinerie.

La concertation continue devrait donc se poursuivre jusqu'au début 2026.

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la de la concertation préalable

En réponse aux demandes de précisions et aux recommandations des garants de la concertation préalable, Futerro a apporté les réponses et pris les engagements suivants dans son rapport tirant les enseignements de la concertation, publié en octobre 2023 :

Concernant l'éventualité évoquée durant la concertation préalable de construire une glucoserie dédiée à l'usine, Il a été répondu que les discussions étaient en cours avec des fournisseurs de sucre français de façon à ne pas avoir besoin de cette glucoserie. Ces discussions étaient confidentielles au moment de la rédaction de ce rapport (Octobre 2023). Futerro s'est engagé à informer le public de l'identité du fournisseur de sucre dès qu'il sera connu et des modalités d'acheminements de ce sucre vers sa bioraffinerie.

Concernant le process de recyclage de PLA et la possibilité de l'insertion de l'unité de recyclage prévue dans le système de collecte et de tri de déchets français, il a été répondu par la description détaillée du système de collecte et de tri en précisant qu'aujourd'hui les flux de PLA dans les déchets étaient trop faibles pour qu'il soit justifié de les trier et que l'unité de recyclage prévue par Futerro traiterait dans un premier temps les déchets de production de l'usine elle-même (déchets post industriel) et les déchets collectés spécifiquement après leur utilisation (boucle courte/fermée). Futerro s'est engagé à ouvrir son unité de recyclage en même temps que la bioraffinerie et de publier sur le site Internet de la concertation une fiche thématique expliquant le process de traitement et de recyclage des déchets de PLA

Concernant les perspectives d'utilisation des voies fluviales et maritimes pour les approvisionnements et les expéditions conditionnant la mise en place d'un appontement dédié sur la Seine, Futerro répond qu'au jour de la publication du rapport, l'alimentation en acide sulfurique (85 000 tonnes/an) est prévu par bateau et que les moyens de transports prévus pour le gypse (sous produit de fabrication du PLA représentant 150 000 tonnes/an) était encore à l'étude entre le train et le bateau. Futerro s'est engagé à présenter le plan d'approvisionnement définitif dans le dossier d'enquête publique.

Concernant les modalités et l'impact du transport et du stockage des 7400 tonnes de boues de station d'épuration, il a été répondu que les boues seraient traitées afin de limiter les odeurs et que le plan d'épandage en cours d'étude prendra naturellement en considération les habitations afin de limiter les impacts éventuels. Futerro s'est engagé à la publication d'une fiche thématique relative à la gestion des boues sur le site Internet de la concertation

Concernant la présentation au public des enseignements que Futerro tire de la concertation et la publication des différentes études à réaliser pour la constitution du Dossier d'Autorisation Environnementale (ERC compensations, bruit, trafic, volet odeurs, étude de dangers,...), Futerro s'engage à compléter le site Internet de la concertation, à publier des fiches thématiques permettant d'expliquer plus en détail certains éléments constitutifs du projet, à présenter au fur et à mesure les principales conclusions des différentes études et à organiser une réunion publique à la fin de la concertation continue qui permettra de présenter au public les enseignements globaux tirés de la démarche de dialogue territorial.

Concernant la réunion publique organisée par Caux Seine Agglo en octobre 2023 sur les impacts socio-économiques et environnementaux cumulés des trois projets industriels en cours sur Port Jérôme, Futerro s'est engagé à y participer.

Actualités liées au projet et évolution

Approvisionnement en sucre de blé : accord avec Tereos

Tereos et Futerro ont conclu le 13 avril 2024 un accord d'approvisionnement lors d'une conférence de presse dédiée.

Tereos est un groupe coopératif d'envergure mondiale sur les marchés du sucre, de l'éthanol et des produits amylacés.

Tereos fournira chaque année à Futerro 150.000 tonnes de dextrose (glucose issu de l'amidon de blé) produites directement sur son amidonnerie de Lillebonne située à proximité du projet Futerro.

La production de cette quantité de dextrose nécessitera l'utilisation de 300 000 tonnes de blé (dont seront extrait d'autres composés comme le gluten). Le volume global de blé traité par la bioraffinerie Tereos restera constant : cet accord n'induit pas une augmentation de ses capacités.

Ce dextrose sera transporté par pipeline du site Tereos à l'usine Futerro.

Cet accord et sa publication répondent au premier des engagements de Futerro mentionné plus haut. Futerro n'aura donc pas besoin de construire une glucoserie.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Une réunion publique sur les impacts cumulés de l'ensemble des projets industriels en cours sur Port Jérôme en octobre 2023.

Caux Seine Agglo a été explicitement invitée par la CNDP à organiser une réunion publique traitant

des enjeux globaux générés par l'ensemble des différents projets industriels en cours (Air Liquide, Eastman, Futerro). Une réunion publique a été organisée dans cette intention le 9 octobre 2023, en présence d'un représentant de la CNDP, mais en l'absence des entreprises concernées.

Durant cette réunion, ont été abordés :

- les actions mises en place par Caux Seine Agglo pour favoriser l'accès des habitants aux opportunités d'emploi et pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de formation et de recrutement
- la mise à disposition des porteurs de projet de foncier dédié aux compensations à mettre en place dans le cadre des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)
- l'appui à la sécurisation des installations vis-à-vis du risque inondations et submersion marine par surélévation des sites

- les dispositions prises pour l'accueil de nouveaux salariés en termes de logements, écoles, loisirs...
- la présentation des infrastructures de transports (voies routières, ferrées et fluvio-maritimes) pour les marchandises comme pour les futurs salariés.

Une réunion publique présentant l'avancement du projet en Juin 2024

Les discussions avec Tereos pour la mise au point de l'accord signé le 13 avril 2024 ayant été plus longues que prévu, l'ensemble du processus a été décalé dans le temps. Futerro n'est revenu vers le public pour l'informer de l'avancement de son projet que lors de la réunion publique du 13 juin 2024.

Cette réunion a été l'occasion pour Futerro de présenter l'accord avec Tereos en présence de son représentant qui a pu répondre aux questions spécifiques le concernant. Dans le cadre de cette réunion une table ronde a été organisée sur l'« **Impact de la bioéconomie sur la filière agricole et enjeux dans le cadre de la transition écologique** » en présence de la chambre régionale d'agriculture de Normandie

Suite à une demande du garant, une fiche thématique sur l'impact du projet sur la filière agricole a été distribuée durant cette réunion et publiée sur le site Internet de la concertation. Cette fiche aborde les interrogations liées à une éventuelle concurrence entre les cultures destinées à la production du PLA et des biomatériaux en général avec les cultures alimentaires.

Durant cette réunion qui a réuni une trentaine de participants, de nombreuses questions ont été abordées par le public, questions reprenant pour partie les points présentés dans la fiche thématique:

- L'impact du projet et, plus généralement, de la production de plastique biosourcé sur la filière agro-alimentaire,
- L'origine géographique du blé utilisé par Tereos pour la production de sucre à destination de Futerro et sa qualité
- Le devenir du PLA, son recyclage, sa biodégradabilité
- Les épandages en agriculture des boues d'épuration et sous produits organiques issus de l'usine
- La consommation d'eau de l'usine

Le diaporama et le compte rendu de cette réunion ont été publiés sur le site Internet de la concertation

Publication de fiches thématiques

Conformément à ses engagements pris lors de la reddition des comptes Futerro a publié sur le site Internet de la concertation deux fiches thématiques.

Une fiche de 8 pages relative à la fin de vie et au recyclage du PLA. Cette fiche :

- rappelle l'intérêt de la production de PLA qui constitue une partie de la réponse à apporter aux défis environnementaux et sociétaux majeurs posés par la production, l'impact et la gestion des plastiques d'origine fossile.
- présente la faible empreinte carbone du PLA et les conditions qui permettraient d'atteindre la neutralité carbone à terme.
- Insiste sur le caractère crucial d'un tri de qualité pour un recyclage effectif du PLA
- présente l'intérêt du compostage industriel pour les déchets constitués d'une partie organique mélangé au PLA (capsules de café, sachets de thé, couches de bébé, etc.)
- présente le recyclage mécanique, ses avantages économiques et écologiques ainsi que ses inconvénients en terme de limites techniques pour un déchet constitué de PLA pur (bouteilles, barquettes alimentaires)
- Et enfin présente le recyclage moléculaire développé par Futerro (procédé LOOPLA®), procédé chimique adapté à certains déchets contenant du PLA (textiles, matières additivées, multicouches)

Une fiche de 6 pages relative aux épandages de boues et sous produits organiques. Cette fiche :

- rappelle que ces épandages s'inscrivent dans la logique d'économie circulaire à l'instar de l'ensemble du projet (retour au sol d'éléments fertilisants fourni par cet amendement organique)
- décrit les sous-produits à épandre et les traitements auxquels ils sont soumis (chaulage pour les boues)
- présente le cadre réglementaire dans lequel sont réalisés ces épandages (étude préalable, suivi des opérations, bilan agronomique)

De plus Futerro a publié une fiche dédiée aux emplois qui présente :

- la typologie des emplois prévus dans l'usine
- la culture de l'entreprise et les valeurs qu'elle porte visant à proposer des solutions concrètes et réalistes pour lutter contre les pollutions plastiques et l'utilisation de matières premières d'origines fossiles
- son inscription dans une synergie locale autour de l'emploi et via la cellule Emploi/Formation « Grands Projets Industriels Caux Seine agglo »

Parallèlement à la publication de cette fiche, Futerro a ajouté un onglet « travailler chez Futerro » sur le site de la concertation.

Le site Internet de la concertation est resté ouvert au dépôt de questions ou avis du public mais, comme lors de la concertation préalable, celui-ci est resté peu actif : 3 questions ont été posées au printemps 2024 et deux plus récemment en novembre 2024. Sur ces 5 questions, 2 concernaient des demandes de renseignement dans le but de déposer une candidature pour travailler chez Futerro.

Avis du garant sur le déroulement de la concertation

Les discussions avec Tereos pour la mise au point de l'accord signé le 13 avril 2024 ayant été plus longues que prévu, l'ensemble du processus a été décalé dans le temps. Futerro n'est revenu vers le public pour l'informer de l'avancement de son projet que lors de la réunion publique du 13 juin 2024.

La concertation continue a donc été de fait suspendue entre novembre 2023 et avril 2024.

Depuis le printemps 2024, le maître d'ouvrage a organisé une réunion publique à la demande du garant et publié sur le site Internet de la concertation les fiches thématiques qu'il s'était engagé à publier à l'issue de la concertation préalable.

Les fiches thématiques publiées étaient complètes et détaillées, le public a pu y trouver les informations complémentaires sur les sujets qui avaient été débattus durant la concertation préalable et durant la réunion publique du 13 juin 2024.

Comme durant la concertation préalable, la participation du public est restée très modeste tant lors de la réunion publique qu'à travers l'activité du site Internet de la concertation. Cet état de fait étant probablement lié au contexte de la plate-forme industrielle de Port Jérôme existante depuis de nombreuses années qui ne semble pas susciter de questionnements majeurs et qui fait l'objet de plusieurs autres grands projets industriels dans la même période.

Les arguments exprimés

Concernant l'impact de la filière de plastique biosourcé sur la production alimentaire :

Ce sujet n'avait pas été abordé durant la concertation préalable, elle a néanmoins fait l'objet d'une fiche thématique à la demande du garant dans le cadre de la concertation continue, et a fait l'objet de questions durant la table ronde sur la bio-économie qui s'est tenue durant la réunion publique du 13 juin 2024 :

« N'y a-t-il pas de risque de déséquilibre entre les usages ? L'agriculture est faite pour nourrir les gens. Il ne faudrait pas importer du blé pour se nourrir. »

La chambre d'agriculture indique à ce sujet que les productions non alimentaires représentent la fois un défi et une grande opportunité de valorisation des productions agricoles.

Dans sa fiche thématique « Quelle impact sur la filière agricole française » Futerro précise que la production de bioplastique mondiale représente aujourd'hui 0,01 % de la superficie agricole mondiale et devrait atteindre 0,06 % en 2027 et que, en France, l'ensemble des utilisations industrielles du blé représentent 620 000 ha (2 % de la Superficie Agricole Utile française)

Tereos indique de son côté que le contexte géopolitique n'est pas forcément favorable à la vente de blé français à l'international. Les utilisations non alimentaires représentent donc pour les agriculteurs un débouché alternatif intéressant.

Enfin Futerro rappelle que d'autres procédés à partir de déchets, d'algues ou de CO₂ capturé, actuellement à l'état de recherche, pourraient permettre à l'avenir la fabrication de plastique biosourcé sans faire appel à des matières premières agricoles.

Concernant l'origine et la qualité du blé utilisé par Futerro via Tereos

Cette question, déjà évoquée lors de la concertation préalable, a été à nouveau évoquée :

« Est-ce que le blé de Tereos provient d'Amérique du Sud ? »

« L'agriculture intensive pour produire le blé pour Futerro nécessiterait l'utilisation de produits phytosanitaires néfastes pour l'environnement, c'est donc moins vertueux ? »

Tereos indique que le blé utilisé dans sa bioraffinerie est français et provient essentiellement des Régions Normandie et Centre.

Le maître d'ouvrage indique qu'il s'agit de blé pouvant tout aussi bien servir à l'alimentation animale et humaine (et qu'il n'est donc pas impropre à la consommation). Il précise qu'il existe des critères de durabilité, comme la RED-II : *Renewable Energy Directive* (directive mise en place afin d'encadrer les pratiques agricoles qui ont pour but de produire des bioénergies, et des biomatériaux) permettant de garantir que le blé sera produit dans des critères respectant au mieux l'environnement.

La chambre d'agriculture ajoute qu'elle accompagne au mieux les agriculteurs dans la transition avec les systèmes éco-phytos afin de trouver et développer des solutions et pratiques agricoles plus durables et résilientes.

Concernant la fin de vie du PLA

Plusieurs interrogations ont été soulevé par le public lors de la réunion du 13 avril

« Quelles sont les conditions spécifiques du compostage des matières à base de PLA ? »

« Quid de la pollution par les micro- et nano- plastiques ? »

Futerro a répondu à ces questions lors de la réunion du 13 avril et de façon plus complète dans sa fiche thématique « Fin de vie et recyclage du PLA » (voir plus haut la présentation de cette fiche)

Dans ses différentes réponses, Futerro précise que le compostage en conditions industrielles est une solution adaptée aux déchets de PLA souillés par des matières organiques (capsule de café, sachets de thé, couches,...) et que le PLA en se dégradant, relarguera à terme, après rupture de la chaîne de polymère par hydrolyse, de l'acide

lactique, molécule d'origine biologique qui peut être bio-assimilé par l'environnement. Ce point constitue une évolution par rapport à ce qui avait été indiqué lors de la concertation préalable : Futerro avait alors déclaré que le PLA n'était pas biodégradable en l'état dans des conditions satisfaisantes.

La suite de la concertation continue et préconisations du garant

La concertation continue doit donc se poursuivre jusque début 2026. Il est à noter que le dossier de demande d'autorisation environnementale n'est à ce jour pas finalisé et donc pas instruit par les services de l'état.

Une réunion publique devrait être organisée au printemps prochain afin d'informer le public de l'état d'avancement du projet.

Préconisations du garant :

- Il serait nécessaire d'organiser une réunion publique au printemps prochain pour informer le public de l'avancement du projet ;
- Il serait nécessaire d'organiser une deuxième réunion publique en fin de concertation continue au cours de laquelle serait notamment présenté le projet d'apportement et la façon dont seront mis en œuvre les plans d'approvisionnement et d'expédition en termes de transports fluvial et maritime.
- Comme indiqué plus haut, la participation du public à cette concertation continue a été modeste, comme lors de la concertation préalable qui l'a précédée. Il est donc nécessaire que les prochaines réunions publiques et les prochaines étapes d'avancement du projet fasse l'objet d'une communication efficace par voie de presse ou tout autre moyens utiles de façon à toucher un public le plus large possible.

Liste des annexes

Annexe 1: Réponse à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable

Annexe 2 : Compte Rendu de la réunion publique du 13 juin 2024

ANNEXE 1

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 07/08/2023	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée octobre 2023	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Modalité de réalisation des engagements pris
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. Lors de la réunion sur les impacts, un approvisionnement en blé n'a pas été exclu, ce qui signifierait la construction d'une unité de « glucoserie ». Cela n'avait pas été envisagé dans le dossier de concertation or ceci modifierait le projet de façon très substantielle. Pourriez-vous être plus précis sur les conséquences d'une telle variante si elle devait être retenue ?	Recherche d'un fournisseur de sucre de façon à éviter la construction d'une unité de glucoserie	Fin 2023	Annonce du partenariat avec Tereos pour la fourniture de sucre par pipe-line Avril 2024
2. Lors de la réunion sur les impacts, il a été précisé que vous n'étiez pas habilité à recevoir des déchets et que le PLA usagé nécessiterait un pré-traitement. Pouvez-vous être plus précis sur l'ensemble du processus de traitement et de recyclage des déchets de PLA et la mesure dans laquelle votre installation de recyclage de PLA pourra s'insérer, ou pas, dans les filières de collecte de traitement de déchets ménagers d'une part et de déchets issus des entreprises d'autre part ?	Premières précisions apportées dans le rapport du maître d'ouvrage tirant les enseignements de la concertation et engagement à produire et publier une fiche thématique sur le sujet		Publication de la fiche thématique sur le site Internet de la concertation juillet 2024

<p>3. Les perspectives de l'utilisation de la voie fluviale et maritime pour l'approvisionnement de l'installation comme pour ses expéditions ont été présentée de façon en partie hypothétique. Il serait nécessaire d'être plus précis sur ce qui permettrait ou remettrait en cause la mise en place de ces modes de transport conditionnant la mise en place de l'apportement présenté dans le dossier de concertation ;</p>	<p>Premières précisions apportées dans le rapport du maître d'ouvrage tirant les enseignements de la concertation et engagement à publier le plan d'approvisionnement dans le dossier d'enquête publique</p>	<p>Fin 2024 reporté à début 2026</p>	
<p>4. les boues de STEP représentent 7 400 tonnes à évacuer du site mais elles ne sont épandables sur les terres agricoles que sur une période courte. Comment et où allez-vous stocker ces boues, les transporter ? quel impact sur les milieux urbains à proximité lors des transports (odeurs) ?</p>	<p>Premières précisions apportées dans le rapport du maître d'ouvrage tirant les enseignements de la concertation et engagement à produire et publier une fiche thématique sur le sujet</p>	<p>Fin 2023</p>	<p>Fiche thématique publiée sur le site Internet de la concertation en Septembre 2024</p>
<p>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</p>			
<p>1. Le porteur de projet devra présenter au public les enseignements qu'il tire de la concertation dès l'ouverture de la concertation continue et, selon l'état d'avancement de son projet et de son dossier de demande d'autorisation, publier sur le site Internet de la concertation les différentes études au fur et à mesure de leur réalisation (Étude de Dangers, volets odeurs, bruit et trafic poids lourds de l'étude d'impact, compensation ERC)</p>	<p>Engagement du maître d'ouvrage à organiser une réunion publique en fin de concertation continue, publication de fiches thématiques et présentation au fur et à mesure les principales conclusions des études</p>	<p>Fin 2024 pour la réunion publique courant concertation continue pour les fiches et les conclusions des études</p>	<p>-Fiches thématiques publiées à l'été 2024 -Réunion publique organisée dès juin 2024 - Principales conclusions des différentes études restent à produire</p>
<p>2. Caux Seine Agglo a prévu d'organiser en octobre 2023 une réunion publique pour traiter des effets socio-économiques et environnementaux cumulés des trois installations prévues sur ce site. Bien qu'en dehors du processus de concertation continue dans lequel vous allez vous engager maintenant, il nous paraît opportun de vous associer activement à cette démarche et à relayer dans votre communication la tenue de cette réunion.</p>	<p>Engagements à participer à cette réunion</p>		<p>Réunion organisée par Caux Seine Agglo en octobre 2023, aucun industriel n'était présent.</p>

ANNEXE 2

PROJET DE BIORAFFINERIE À SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE



CONCERTATION CONTINUE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 13/06/2024

La **première réunion publique** dans le cadre de la **concertation continue** sur l'avancement du projet de Futerro à Saint-Jean-de-Folleville, a eu lieu le **jeudi 13 juin 2024** à 18h à la Maison de l'Intercommunalité de Caux Seine agglo, à Lillebonne, sur une durée de 2 heures et a réuni une trentaine de participants.

Le support utilisé lors de cette présentation est disponible sur le site de la concertation <https://www.concertation-futerro.com/>

Etaient présents :

- La société Futerro, représentée par Monsieur Geoffroy Delvinquier,
- La société Tereos, représentée par Monsieur Paul Jacquelin,
- La Chambre d'agriculture de la Région Normandie, représentée par Madame Sophie Rabeau-Epsztein,
- La Commission nationale du débat public (CNDP), représentée par Monsieur Christophe Bacholle.

Un représentant de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Monsieur Franck Vergne, a été excusé en raison de son devoir de réserve électorale.

Résumé du déroulé :

- Accueil républicain par Monsieur Frédéric Denize, Vice-président de Caux Seine agglo pour l'Economie circulaire et la ruralité, et Maire de Trémauville.
- Présentation du bilan du processus de concertation préalable et rappel des principes et modalités de la concertation continue par Monsieur Christophe Bacholle.
- Rappel des grandes lignes du projet de bioraffinerie porté par Futerro à Saint-Jean-de-Folleville (76) et présentation du nouveau partenariat établi entre les sociétés Futerro et

Tereos permettant l'approvisionnement de la future installation de Futerro en matière première d'origine agricole durable et locale.

- Table-ronde en présence de la Chambre d'Agriculture afin d'échanger autour du lien entre la bioéconomie et la filière agricole française, mais également des enjeux et opportunités de ce secteur dans le cadre de la transition écologique locale, nationale et européenne. Des échanges avec la salle ponctuent la réunion qui est animée par Renaud Dupuy, de la société 2concert.

Le présent compte-rendu présente une synthèse des prises de parole et des échanges. Pour plus de lisibilité, les questions du public sont indiquées **en vert** et les questions de l'animateur **en bleu**.

I – INTRODUCTION PAR LE GARANT DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

- Le processus de concertation continue fait suite à celui de la concertation préalable ayant eu lieu de mai à juillet 2023. Le bilan des garants a été rendu public début août 2023 et le rapport du maître d'ouvrage en octobre 2023. (*documents disponibles ici : www.concertation-futerro.com*)
- Lors de la concertation préalable, 4 points avaient été identifiés par les garants dans leur bilan comme étant à préciser par le maître d'ouvrage :
 - o L'installation ou non d'une **glucoserie** ? Ce sujet a été éclairci depuis la concertation préalable et est l'objet de la réunion de ce jour qui présente le partenariat entre Futerro et Tereos.
 - o Comment Futerro compte développer une **filière de recyclage** à l'échelle en France ? Dans sa réponse au bilan des garants, Futerro a déjà répondu de façon détaillée quant aux défis que représentait la création d'une nouvelle filière de recyclage. A date, les centres de tris en France se concentrent uniquement sur les plastiques « traditionnels » (à base de matière première d'origine fossile) et ont toutes leurs lignes déjà saturées. Si la séparation des déchets à base de PLA n'est techniquement pas problématique, se pose la question des volumes et des capacités de chacun des centres de tris Français. Face à cette situation, à court terme, Futerro collecterait dans son installation de recyclage deux principaux flux, (1) les rebuts de fabrication de ses clients mais également (2) des flux en circuits courts coconstruits avec ses clients (ex : des gobelets en plastique provenant d'événements). En ce qui concerne un flux futur provenant de la collecte des ordures ménagères, Futerro travaille à l'élaboration de ce flux en provenance des centres de sur-tris se développant à travers la France et étant spécifiquement destinés à développer de nouvelles filières de recyclages.
 - o Quid de l'apportement ? La **proportion estimée du transport fluvial et maritime** figure dans le rapport de Futerro. De nouveaux éléments pourront être présentés durant le déroulé de la concertation continue.
 - o Quid de la **gestion des épandages** ? Les études sont en cours, Futerro prévoit à ce titre la préparation d'une fiche thématique spécifique couvrant ce sujet.
- Monsieur le garant a également rappelé une autre question se rencontrant souvent dans les débats nationaux mais qui ne fut quasiment pas soulevée durant la concertation préalable : celle de l'éventuel conflit d'usage que pourrait représenter la bioéconomie avec le secteur alimentaire.

- Une fiche précisant **l'impact du projet de Futerro sur la filière agricole française** a été distribuée lors de cette réunion et disponible en ligne sur le site de la concertation ([ici](#)).
- Monsieur le garant a également rappelé la **mission de la CNDP** et ses **grands principes** :
 - o La CNDP doit défendre le droit constitutionnel d'information des publics et garantir leur participation à l'élaboration des décisions, dans une logique de débat.
 - o Ses grands principes : l'indépendance de la CNDP, la neutralité des garants par rapport au projet, la transparence des informations disponibles (sous réserve de la préservation du secret industriel), l'argumentation des avis, l'égalité de traitement (la parole de chacun a la même valeur, qu'il soit citoyen ou élu).

Pour toute question concernant le processus de concertation, Monsieur Bacholle peut être saisi directement : christophe.bacholle@garant-cndp.fr

La concertation continue a commencé en février 2024 et durera jusqu'au début de l'enquête publique. Le site internet du projet reste ouvert et la rubrique participative permettant de déposer des avis et/ou questions concernant le projet a été réactivée.

II – RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET

- Futerro est une entreprise belge active dans le secteur de la chimie verte (c'est-à-dire à base de carbone d'origine renouvelable), issue initialement du groupe Galactic (fondé en 1992). Futerro fut officiellement créé en 2007 avec une première unité pilote de PLA en Belgique. Futerro est finalement devenue aujourd'hui un des leaders mondiaux dans la production d'acide lactique, lactides (deux molécules plateformes biosourcées) et d'acide polylactique (PLA), un biopolymère.

Le PLA est un plastique recyclable, biosourcé et industriellement compostable. La bioraffinerie de Saint-Jean-de-Folleville fabriquerait notamment du PLA à base d'amidon extrait de blé certifié comme durable et d'origine française. Le représentant de Futerro a d'ailleurs rappelé qu'aujourd'hui, approximativement 50% des applications de l'amidon de blé ne sont pas consacrées au secteur alimentaire mais industriel (ex. bioéthanol, carton, etc.).

- Sur le plan technique, la technologie de Futerro suivra le processus suivant :
 - o L'amidon est extrait du blé est transformé en sucre (glucose) par la société Tereos. Les autres éléments constitutifs du blé, à savoir le gluten (protéine végétale) et les fibres, sont eux, valorisés dans le secteur alimentaire. Le glucose sera ensuite transporté par tuyaux entre les deux sociétés et sera fermenté par des bactéries naturelles en acide lactique, à partir duquel Futerro produit du lactide et du PLA par polymérisation.
 - o L'usine disposerait également d'une unité de recyclage chimique et mécanique de PLA permettant à Futerro de couvrir l'ensemble du cycle de vie de ses produits.
- Le PLA peut remplacer facilement le polystyrène ou le polyethylene-terephthalate, afin de produire par exemple : des bouteilles, des fibres pour l'habillement, des fibres non tissées (sachets de thé, couches culottes...), des pièces injectées (capsules de café, ordinateurs, pièces automobiles...), du emballages alimentaires et non alimentaires, des pièces imprimées 3D, etc.
- L'objectif pour Futerro est donc notamment de produire du bioplastique à base de matières renouvelables végétales en remplacement du pétrole. Le PLA est 100% biosourcé, il a une empreinte carbone proche de la neutralité, considéré comme extrêmement faible comparée à celle des plastiques pétro-sourcés.
 - o Selon le Nova Institute, institut de recherche allemand¹, la production mondiale totale de plastique continue de grandir : 400 MT en 2018, 500 MT en 2023, prévision de 1000 MT en 2050.
 - o Futerro rappelle que la planète est envahie de déchets plastiques d'origine pétrolière peu ou pas recyclables. Compte tenu de l'épuisement des ressources fossiles et de l'impact de celles-ci sur l'environnement, il devient indispensable de réduire la production de gaz à effet de serre et de changer de modèle. Si on ne peut se passer de plastique, il est nécessaire de le réinventer. Il peut être recyclé, à base de CO₂, ou biosourcé, ces trois qualificatifs pourraient permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives. L'avantage du PLA est qu'il est à la fois recyclable et biosourcé.

1 <https://www.nova-institut.de>

QUESTIONS DU PUBLIC

Quelle serait l'utilisation en eau du futur projet dans le contexte de réchauffement climatique ?

Le porteur de projet rappelle que le processus de fermentation nécessite de l'eau, mais que la société maîtrise une technologie avec un système de distillation où la quasi-totalité de l'eau utilisée est finalement extraite, purifiée, filtrée puis relarguée vers l'environnement.

Quelles sont les conditions spécifiques du compostage des matières à base de PLA ?

Futero a rappelé que le PLA dispose de plusieurs fins de vie, dont le compostage en condition industrielle. C'est-à-dire dans un environnement humide à environ 60°C.

La biodégradabilité du bioplastique est-elle possible ?

Pour Futero, la biodégradabilité n'est pas la meilleure des fins de vie. Elle peut cependant avoir un intérêt pour certaines applications. Le compostage industriel est préférentiel pour les produits trop « pollués » pour être recyclés (ex : capsules de café, couches culottes, etc.). Le recyclage mécanique est indiqué pour les produits « purs » (films alimentaires, packaging transparent, bouteilles...) et le recyclage chimique est à préconiser pour les produits complexes, tels que les fibres textiles, les produits multicouches, additivés, etc.

Quid de la pollution par les micro- et nano- plastiques ?

Cette pollution représente une question tant environnementale que de santé publique. Les certifications européennes sur la compostabilité industrielle² imposent que le déchet soit dégradé à hauteur de 95% en 60 jours, c'est le cas du PLA.

Futero rappelle que le PLA, à l'instar de n'importe quelle matière (ex. bois, pierre, feuille, etc), en se dégradant produira des micro- et nano-particules. Cependant, le principal facteur entraînant sa dégradation se fait en présence d'eau, par hydrolyse. L'eau a la capacité de « casser » la chaîne de polymère, relarguant à terme de l'acide lactique qui peut être bio-assimilé par l'environnement et transformé en d'autres molécules. Pour rappel, l'acide lactique est une molécule naturelle que nous retrouvons dans notre environnement, notre alimentation ou encore que nos corps produisent naturellement lors d'une activité physique. Du fait de cette propriété intrinsèque au PLA, les micro- et nano-particules de PLA peuvent être considérés comme non persistantes dans l'environnement.

Quelle est la proportion de biomasse (sous-entendu bactérie) qui serait produite dans le cadre du projet (et donc ensuite valorisée en agriculture)? Quelle valeur agronomique ou « fertilisante » ?

Lors de la fermentation, les bactéries prolifèrent. Dans le cadre du projet, elles sont extraites. Comme il s'agirait d'organismes naturels, non OGM, différentes voies de leur valorisation sont possibles :

2 Norme européenne 13432 sur les critères de biodégradabilité des emballages

- L'épandage agricole, il s'agit à l'heure actuelle de l'option privilégiée via un plan d'épandage qui sera présenté et déposé auprès des services de la Préfecture ;
- La bioconversion pour en faire par exemple des protéines.

Futero rappelle également que l'utilisation de la biomasse, tout comme l'ensemble de la logistique du projet, sont pensés dans une logique circulaire.

III. ACTUALITÉ DU PROJET

- Un arrêté vient d'être publié au Journal Officiel de la République Française identifiant un certain nombre de projets comme des **projets d'envergure nationale d'intérêt majeur (PENE)** pour la transition écologique. Le projet de Futero figure sur cette liste. Un décret d'application est attendu dans les semaines à venir.
- **Partenariat de Futero avec Tereos :**
- Futero et Tereos ont conclu en avril dernier un accord stratégique d'approvisionnement en dextrose (matière première agricole) de la future plateforme de Saint-Jean-de-Folleville.
- Tereos est un groupe coopératif et acteur majeur d'envergure mondiale sur les marchés du sucre, de l'éthanol et des produits amyliques. Sur le site de Lillebonne 800 000 tonnes de blé par an sont transformées en sirop de glucose, en bioéthanol et autres produits.
 - o L'objectif du partenariat est de concentrer en circuit court, sur un même territoire géographique, l'extraction du dextrose, puis sa transformation en plastique biosourcé, industriellement compostable et recyclable.
 - o Le site de Saint-Jean-de-Folleville serait approvisionné à 100% avec du blé certifié comme durable et d'origine française. Afin de garantir la durabilité de la matière première, le dextrose de blé utilisé par Futero serait certifié 2BSvs³. Ce certificat représente un gage de qualité et de conformité aux normes les plus strictes en matière de production de blé (Directive EU 2018/2001 : RED-II), il atteste que le blé a été cultivé, récolté et traité selon ces mêmes normes. Le blé est de qualité, exempt de contaminants et est produit de manière durable, éthique et respectueuse de l'environnement tout en garantissant la juste rémunération des agriculteurs.
 - o Pour ce qui est de la logistique, Tereos a rappelé son engagement dans « Fret 21⁴ » pour la décarbonation de son transport. Les deux usines seraient d'ailleurs très proches l'une de l'autre, permettant une logistique du glucose optimisée, via un tuyau reliant directement les deux sociétés.

QUESTION DU PUBLIC :

Est-ce que le blé de Tereos provient d'Amérique du Sud ?

Tereos affirme et rappelle qu'aucun blé utilisé sur le site de Lillebonne ne provient d'Amérique. Dans le cadre du projet et de ses activités, il s'agirait donc uniquement de blé français.

Futero insiste sur l'importance des enjeux de circularité et de proximité dans le cadre du projet.

³ <https://www.2bsvs.org/>

⁴ Initiative de l'AUTF et de l'ADEME accompagnant les entreprises dans la mise en œuvre des actions visant à limiter l'impact de leurs transports sur le climat.

Monsieur Delvinquier rappelle également qu'à la fois les politiques locales, nationales et européennes promeuvent aujourd'hui la transition écologique et les matières biosourcées. A titre d'exemple, le **contrat de transition de la filière « Chimie et matériaux »**⁵ récemment annoncé par le ministre Roland Lescure vise à décarboner la chimie. Il s'articule autour de trois axes prioritaires : la transition écologique, la compétitivité et la souveraineté. A ce titre, des travaux ont été lancés pour créer un cadre réglementaire favorable au développement de la chimie biosourcée, et un accent particulier sera mis sur les besoins en biomasse pour des usages industriels.

A l'échelle européenne, à horizon 2030, 20% des éléments carbonés utilisés dans le secteur de la chimie doivent être biosourcés⁶.

Par ailleurs, la Commission européenne a reconnu récemment une dizaine d'industries majeures à développer. Les biotechnologies sont retenues comme l'un des 10 secteurs clés pour la transition écologique et la souveraineté industrielle européenne.

IV - TABLE-RONDE : Impact de la bioéconomie sur la filière agricole et enjeux dans le cadre de la transition écologique

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Madame Rabeau (Chambre d'Agriculture) : *Quel est votre regard sur la bioéconomie ? Une opportunité ou un défi à relever pour l'organisme que vous représentez ?*

La Chambre d'agriculture confirme porter un regard plutôt bienveillant sur la bioéconomie. En effet, cette dernière consiste en la transformation de la biomasse, agricole, forestière ou aquacole. Elle englobe toutes les étapes, de la production au transport, à la transformation et aux entreprises qui traitent cette biomasse.

Les débouchés sont non alimentaires (énergie, chimie, matériaux) et alimentaires (alimentation humaine et animale).

Depuis 2006, le territoire normand se pose d'ailleurs la question de la place de l'agriculteur dans la valorisation non-alimentaire.

La bioéconomie représente donc à la fois un défi pour les agriculteurs et une très grande opportunité de valorisation. Il s'agirait donc d'un moyen de diversifier les revenus et de répartir la valeur ajoutée avec les agriculteurs et toute la chaîne de valeur.

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Madame Rabeau (Chambre d'Agriculture) : *Existe-t-il un plan d'action pour la bioéconomie au niveau des Chambres d'agriculture à l'échelle régionale et nationale ?*

La Chambre d'agriculture de Normandie confirme avoir signé en 2023 avec le Pôle de compétitivité du B4C la feuille de route stratégique de la région sur la bioéconomie avec un axe particulier sur le développement de la chimie biosourcée sur le territoire.

A l'échelle nationale, un recensement des actions à porter est en cours pour proposer des actions et une stratégie à chacune des chambres sur leurs territoires afin de développer la bioéconomie et de replacer l'agriculture en son centre.

5 [Signature du nouveau contrat de filière Chimie : objectifs, enjeux, perspectives | Conseil national de l'industrie \(conseil-national-industrie.gouv.fr\)](#)

6 [feuille-de-route-chimie.pdf \(entreprises.gouv.fr\)](#)

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Monsieur Delvinquier (Futero) : Quelles sont les ressources naturelles qui peuvent être utilisées dans le cadre de la bioéconomie ?

Futero rappelle que la technologie de production développée est en mesure d'utiliser des matières premières provenant de quatre grandes typologies de technologie :

- Les ressources dites « de première génération », où le sucre provient de différentes matières d'origine agricole : blé, canne à sucre, betteraves, maïs.
- Les ressources de seconde génération : les déchets (bois, paille, miscanthus) qui pourraient être valorisés et transformés en biomatériaux,
- Les ressources de troisième génération : le sucre issu d'algues pouvant être transformé en acide lactique, lactide et PLA.
- Les ressources de quatrième génération : procédé par lequel le CO2 est directement capté et transformé en molécule d'intérêt via l'utilisation d'hydrogène vert.

Monsieur Delvinquier rappelle cependant qu'aujourd'hui, personne à l'échelle mondiale n'est en mesure de produire des sucres de seconde ou troisième génération à l'échelle industrielle, et de manière compétitive. Pour ce qui est de la quatrième génération, ces projets sont encore à l'échelle laboratoire. Ainsi, à l'heure actuelle, uniquement les processus de première génération sont en mesure de développer un secteur bioéconomique concurrentiel en Europe, permettant par ailleurs de supporter le développement des autres « générations ». Futero rappelle que la transition écologique ne se fera pas uniquement sur une seule technologie, mais que c'est la multiplicité et la complémentarité des solutions qui permettront d'arriver à la neutralité carbone d'ici à 2050.

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Monsieur Jacquelin (Tereos) : Quel est selon vous le regard des agriculteurs sur la bioéconomie ?

Du point de vue de Tereos, parmi les principales préoccupations des agriculteurs figurent leurs débouchés commerciaux et le prix de vente de leur blé. Le contexte géopolitique n'est pas forcément favorable à la vente des productions françaises à l'international. L'amidonnerie et la meunerie apportent une valorisation nationale des productions françaises.

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Monsieur Jacquelin (Tereos) : Y a-t-il aujourd'hui d'autres projets en cours chez Tereos ?

Tereos confirme porter de nombreux projets, par exemple un travail sur la capture de carbone par les agriculteurs. Par ailleurs, la société a pour objectif de décarboner l'ensemble de ses procédés et unités d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone, on ne parle plus tant de décarbonation, mais de défossilisation, c'est-à-dire de l'arrêt de l'utilisation de ressources fossiles.

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Monsieur Delvinquier (Futero) : Pourquoi y a-t-il beaucoup d'activité de bioéconomie en Normandie ?

Pour Futerro, l'industriel doit aller au plus proche de ses clients ou de ses matières premières. Le Nord de la France, dont la Normandie, fait partie de ce que Futerro appelle la « corne fertile du blé » de l'Europe. La France est le 1^{er} producteur européen de blé, et le 5^{ème} à l'échelle mondiale.

La France et le site de Port-Jérôme-sur-Seine disposent donc de toutes les qualités en termes d'approvisionnement de matières d'origine agricole, de durabilité des pratiques agricoles, de multimodalité du site, et de transition des politiques locales avec le déclin graduel de la pétrochimie.

QUESTIONS DU PUBLIC :

On parle de transition écologique. Comment est cultivé le blé ? Quelle est sa provenance ? Et celle des produits chimiques ? L'agriculture intensive pour produire le blé pour Futerro nécessiterait l'utilisation de produits phytosanitaires néfastes pour l'environnement, c'est donc moins vertueux ?

Concernant la culture et la production des matières premières, Futerro rappelle qu'il existe des **critères de durabilité**, comme la RED-II : *Renewable Energy Directive* (directive mise en place afin d'encadrer les pratiques agricoles qui ont pour but de produire des bioénergies, et des biomatériaux) permettant de garantir que le blé sera produit dans des critères respectant au mieux l'environnement.

La Chambre d'agriculture informe en complément qu'elle accompagne au mieux les agriculteurs dans la transition avec les systèmes éco-phytos afin de trouver et développer des solutions et pratiques agricoles plus durables et résilientes.

Concernant le secteur du bioéthanol, est-ce que le développement des moteurs électriques ne va pas le concurrencer et poser un problème à Tereos ?

Tereos n'est pas inquiet au sujet de l'avenir de la production de bioéthanol en France.

Par ailleurs, Futerro rappelle que le bioéthanol n'est pas uniquement utilisé pour le secteur de l'automobile : des projets se développent aujourd'hui pour en faire par exemple du biokérosène. C'est l'une des principales voies envisagées pour la décarbonation du transport aérien par exemple.

N'y a-t-il pas de risque de déséquilibre entre les usages ? L'agriculture est faite pour nourrir les gens. Il ne faudrait pas importer du blé pour se nourrir.

La Chambre d'agriculture affirme vouloir porter un observatoire de la biomasse pour rationaliser les usages et s'assurer du retour de la matière organique au champ pour ne pas déstabiliser les filières. L'intérêt de cet observatoire est d'apporter les clés aux élus et aux financeurs pour pouvoir choisir les projets qu'ils financent.

Une étude du Nova Institute démontre également que la part du « non-alimentaire » par rapport à l'alimentaire est très faible aujourd'hui. Futerro rappelle que d'autres procédés (générations) devraient arriver à l'avenir afin de développer le secteur de la bioéconomie et des bioplastiques.

Cette production ne pourrait-elle pas descendre à un moment ? N'y a-t-il pas un risque d'effet silo ?

Futerro indique que son projet de bioraffinerie propose de mettre un nouveau produit sur le marché. Il propose également des solutions de revalorisation de ces matières. Il s'agit donc d'un changement de paradigme dans les modes de production, dans la conception même de l'industrie, ainsi que dans la consommation des produits.

Quel coût à la tonne du PLA ? Quelle compétitivité et pour quel type d'application par rapport au polyéthylène (PE) et au polypropylène (PP) qu'on importe massivement aujourd'hui ?

Futerro rappelle que l'écologie permet un gain environnemental, mais a également un coût en termes de prix. Le PLA est aujourd'hui 15-20% plus cher que le polystyrène (PS) par exemple du fait de son origine biosourcée, et celui-ci n'est cependant pas soumis aux mêmes fluctuations du marché. En 2030 ou 2040, le prix du baril de pétrole augmentera probablement de 80 à plusieurs centaines de dollars, les taxes sur l'empreinte carbone des matériaux seront mises en place, les valeurs sur le CO2 augmenteront, dès lors, la différence de prix entre les produits d'origine fossile et biosourcée sera inversée.

Un autre mécanisme permettant d'augmenter l'intérêt économique des matières renouvelable serait l'écotaxe. A titre d'exemple, en Espagne ou en Italie, la taxe sur le PLA est bien moins importante que sur les pétro-plastiques.

Y a-t-il des plastiques qui ne pourront pas être remplacés par des bioplastiques ?

Futerro rappelle que certains pétro-plastiques pourraient être totalement ou partiellement biosourcés (ex. le PP ou le PET), mais d'autres polymères dits « techniques » ne peuvent, à date, pas être biosourcés (le PVC ou l'ABS par exemple).

Combien de tonnes de blé en plus pour Tereos, afin d'alimenter Futerro ? 800 000 ?

Tereos indique que l'accord passé avec Futerro ne prévoit pas d'augmentation de la consommation en blé de l'usine par rapport à sa situation initiale, simplement une redirection des flux vers d'autres système de valorisation permettant d'ouvrir de nouveaux débouchés au monde agricole normand et français.

Quelle zone de chalandise pour ce blé ?

Tereos développe le fluvial et va chercher du blé en région Normandie et dans le Centre (Eure, Eure et Loir). Sa zone de chalandise est essentiellement la Normandie, zone fertile en blé, facilement accessible.

Quels types d'emplois vont être créés dans le cadre du projet ?

A terme, Futerro prévoit une création de 250 emplois.

Avez-vous pensé à la démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) ?

Futerro rappelle que les mesures ERC sont réglementaires et seront prises en compte pour le dépôt du permis de construire.

Monsieur Bacholle conclut la réunion en remerciant le public pour sa participation. Il rappelle qu'il est possible de poser ses questions sur le site internet de la concertation www.concertation-futerro.com